



Résolution pour la diminution de l'âge électoral à 16 ans

Adoptée 28-29 avril 2006

L'Union européenne et le Conseil de l'Europe s'évertuent depuis de nombreuses années à instaurer un sentiment de citoyenneté parmi les jeunes en Europe. Le message clé transmis par le Forum Jeunesse et ses organisations membres est que les jeunes doivent être pris au sérieux et se voir offrir une véritable influence pour pouvoir renforcer notre démocratie. Soulignant notre engagement pour la participation des jeunes, nous observons à présent le besoin d'étudier le potentiel d'étendre la composante la plus essentielle de la citoyenneté démocratique à la population plus jeune. Les jeunes doivent se voir octroyer le droit de voter dès 16 ans aux élections aux niveaux local, national, et européen. De nombreuses organisations membres du Forum Jeunesse ¹ travaillent depuis quelques années pour réduire l'âge de vote à 16 ans. Cela a donné lieu à de nombreux débats et enquêtes sur la démocratie et les droits des citoyens. Voici trois arguments en faveur de la réduction du droit de vote :

Argument numéro un : la participation démocratique

Les jeunes d'aujourd'hui connaissent mieux la société et sont mieux informés que les générations précédentes. C'est un mythe de croire que les jeunes sont plus enclins à être influencés par la propagande politique ou à simplement copier l'opinion politique de leurs parents. La participation au processus démocratique est très importante et le droit de vote est un élément primordial, particulièrement en termes de reconnaissance de l'opinion des jeunes.

De nos jours, les 16-17 ans sont plus réticents que d'autres groupes d'âge à participer à des discussions ou à des partis politiques. La motivation de participer activement aux processus décisionnels est plus faible lorsque vous n'avez aucune influence réelle. Réduire l'âge électoral motiverait les 16-17 ans à participer davantage à la démocratie. En même temps, réduire l'âge de vote forcerait les politiciens à formuler des politiques de la jeunesse solides et substantielles. Des preuves de cet argument ont été fournies en Allemagne où certaines régions appliquent l'âge électoral de 16 ans depuis 1996.

Argument numéro deux : les changements démographiques

D'ici quelques années, la composition des électeurs en Europe sera considérablement différente de celle que nous connaissons aujourd'hui. D'une manière générale, l'espérance de vie augmente et la proportion de jeunes dans la population diminue. Baisser l'âge de vote contribuerait à maintenir un équilibre démographique entre les jeunes et les adultes.

En 2000, 12,4% de la population avait entre 15 et 24 ans, tandis que le groupe des 65-90 ans représentait 16,2%. Les chiffres d'Eurostat montrent

¹ Pour une liste des organisations membres du Forum Jeunesse : <http://www.forumjeunesse.org/fr/organisation/members.html>

qu'en 2020 le groupe des 15-24 ans correspondra à 10,9% de la population, et le groupe des 65-90 ans à 20,6%. C'est un développement qui a également été observé dans le Livre vert sur le changement démographique de 2005.

Argument numéro trois : les droits et responsabilités des citoyens

Les jeunes ont également de nombreuses responsabilités à assumer dans la société et ils doivent pouvoir jouir des droits qui y correspondent. Les jeunes paient des taxes lorsqu'ils décrochent un emploi. Les jeunes peuvent être condamnés dans la plupart des pays. Cependant, les jeunes de moins de 18 ans ne sont pas autorisés à voter et ils ne peuvent donc pas influencer les décisions qui ont des conséquences directes sur leur vie de tous les jours. C'est pourquoi le Forum européen de la Jeunesse devrait :

- Établir un groupe de travail qui examinera les possibilités de diminuer l'âge électoral à 16 ans ;
- Soutenir les organisations membres pour qu'elles partagent de bonnes pratiques sur les campagnes nationales et fournissent un espace sur l'intranet dans ce but ;
- Lancer une campagne pour diminuer l'âge électoral avant les prochaines élections du Parlement européen.